



## Confinement, saison 2

### Rencontre de M. Fatome avec les délégués avec syndicaux centraux (DSC) : où en est-on ?

#### Point de situation du DG

Par suite du nouveau confinement et en regard de la crise sanitaire, nous sommes sur une ligne de crête.

Les 3 semaines à venir vont être déterminantes pour mesurer notre capacité collective à diminuer le rythme de progression de l'épidémie et à revenir à des niveaux de contamination inférieure à une personne contaminée par malade ( $R < 1$ ) afin d'éviter la saturation des services de soins en réanimation.

Au sein de l'Assurance Maladie, ce confinement rappelle les règles du précédent notamment pour la diminution des contacts et des contaminations et donc de passer à **un télétravail massif**, c'est le principe posé.

**En conséquence, « tout ce qui est télétravaillable doit être télétravaillé et sur la base de 5 jours/5 ».**

Pour les activités non télétravaillables une venue sur site est nécessaire car contrairement au 1<sup>er</sup> confinement, les missions de service public de l'Assurance Maladie continuent sur l'ouverture des accueils et le contact avec les assurés au niveau des CPAM et du service médical.

Les échanges et les expériences du 1<sup>er</sup> confinement ont permis de faire un point sur ce qui a bien fonctionné afin de pouvoir accompagner au mieux les équipes pour ce 2<sup>e</sup> confinement.

Le DG sera très attentif à ce que le cadrage général soit respecté au sein de la CNAM et sur le réseau notamment le **respect large du télétravail**. Pour exemple à la CNAM siège /sites, 90 à 95 % des salariés sont en télétravail. D'autant que l'ouverture des écoles favorise plus facilement l'accès au télétravail, les équilibres vie professionnelle et vie personnelle (pas de garde d'enfants) sont plus aisés.

Les managers ont été sensibilisés au risque de décrochage ou d'isolement des salariés au sein de leurs équipes, si le confinement se prolonge.

La poursuite du contact tracing a été décidée, en accord avec le ministère de la santé, comme mission importante et efficace afin de gérer les contaminations au sein de la sphère familiale ou professionnelle.

Ces derniers jours, 100 000 contacts/jour ont été gérés par les équipes CT avec la mise en place d'envoi de SMS et la réalisation d'appels sortants.

Une vigilance et une protection des agents notamment ceux en contact avec le public et les assurés au niveau des accueils est à respecter bien évidemment.

#### Les réponses du DG à nos questions : en synthèse

La Cnam commence à déployer un programme d'accompagnement sur les managers et sur la prévention des risques d'isolement au sein de l'EP et va étudier si cela est possible rapidement et faisable

Lors du webinaire avec les managers, le repérage des situations à risques a été abordé notamment l'isolement et sensibilisation a été faite auprès des managers des CPAM et services médicaux avec maintien de points d'étape réguliers pour information auprès des agents

Au mois de septembre, la priorisation des activités a été actée et n'a pas vocation à évoluer puisqu'elle reste pertinente.

Au sein des DRSM, la convocation des assurés :

- Redonner les bonnes conditions d'accueil des assurés et les bonnes pratiques à respecter ;
- La répartition des masques en vigueur est cohérente aujourd'hui et pertinente pour les MC amenés à réaliser les convocations et les approvisionnements sont réalisés ;
- L'expérimentation de la téléconsultation est en cours et les conclusions sont attendues avant futur déploiement sur le réseau

### **Pour le tracing :**

Le mode opératoire change beaucoup heureusement pour pouvoir adapter nos pratiques à l'évolution des avancées médicales et technologiques. Le Dg est conscient et assume la pression mise sur les équipes.

Pour remplir au mieux les missions et les priorisations, tout en conservant les effectifs nécessaires sur l'activité.

Le président de la République l'a souligné, ainsi qu'au conseil de la Cnam sur l'investissement remarquable des personnels et des équipes de l'Assurance Maladie dans la gestion de cette crise

Le travail sur site de personnels dont les activités sont télétravaillables peut être accordé dans des cas très exceptionnels face à des situations d'isolement et de décrochage. Il **faut résister à une demande de venue sur site afin de maintenir un taux le plus élevé possible de personnels en télétravail.**

**Exceptionnellement, ces cas sont à étudier individuellement et précisément** sur justification par les directeurs et managers

Pas de veille scientifique prévue au sein de l'Assurance Maladie, mais peut être voir auprès du Ministère de la Santé mais les médecins conseils ont certainement la capacité de répondre à la majorité des questions posées.

Pas d'expérimentation ou pilotage de la performance prévue durant la période de reconfinement.

Pas de suite favorable donnée au report des congés par dérogation pour les salariés demandeurs.

Pas de CSEC en présentiel, car tout ce qui peut se faire à distance doit l'être en priorité.

**Maintien des indemnités télétravail de 2,60 € par jour et la prise en charge est satisfaisante.**

En cas de recours exceptionnel, pour déploiement des ordinateurs portables, les IK peuvent être délivrées ponctuellement

Pour le versement des astreintes payées à 2 mois, une demande de paiement plus rapide sera faite par la DRHR

**Il n'y a pas lieu de diminuer les objectifs de performance sur la période actuelle et poursuite des chantiers en cours**

**Les rémunérations ne seront pas baissées pour les personnels au sein de l'Assurance Maladie** (pas de réponse sur le maintien des primes art. 23)

## **Pour les congés, pas de report possible sur demande des salariés**

### **Accord pour la délivrance d'attestations aux militants syndicaux du réseau pour se rendre sur les sites pour voir les collègues sur site**

Pour les ateliers d'expression, le moment n'est pas le plus favorable pour le déploiement.

### **Toutes les questions posées au DG**

#### **CGT**

Prise en charge des taxis pour les personnels n'ayant pas leurs ordinateurs et devant récupérer leur PMF et à défaut les IK

Demande d'équipement en clé 4 G pour les salariés qui en ont fait la demande

Pour limiter les RPS, pouvoir donner une suite favorable aux demandes des personnels souhaitant être sur site

Le CSEC du 19 novembre prévu en zoom, peut-il être autorisé en présentiel pour les élus en faisant la demande ?

L'équipement en masques pour les personnels au contact avec les assurés sociaux qui sont réservés au MC et doivent être disponible pour l'ensemble des salariés de l'Assurance Maladie

Demande d'information régulière avec le DG pour pouvoir informer le personnel régulièrement

Tous les moyens en équipements portables ont été fournis aux DRSM pour autant les déploiements ne sont pas encore faits et le reconfinement est là en conséquence les besoins pour le télétravail sont urgents

Demande d'IK comme reconnaissance pour les personnels amenés à venir sur site et qui continuent à remplir leurs missions sur les activités de production malgré la baisse des ressources déployées sur le CT.

#### **FO**

Quelle garantie pour qu'aucun agent « n'en sera de sa poche » donc garantie des salaires et des primes durant la période de reconfinement ?

Que les personnels obligés de venir sur site aient une assimilation de temps afin d'embaucher plus tardivement et désengorger les transports collectifs

Moins de pression quotidienne sur les objectifs dans le cadre du télétravail

Que les directives soient claires, pérennes et harmonisées au sein des DRSM et de la CNAM au niveau des activités

Demande des reports de congés pour les salariés en faisant la demande

Communication fréquente de soutien auprès des personnels soit mise en place sur l'ensemble du réseau

Garantie que la période ne servira pas de chambre d'expérimentation aux Directeurs pour des dérogations horaires de travail.

Dans certains organismes, les salariés sur les activités non télétravaillables ont été mis d'office sur le contact tracing sans leur volonté. Rappel que la notion est volontariat soit respectée et nous y tenons beaucoup.

Que chaque direction régionale puisse laisser passer à tous les militants syndicaux pour qu'ils puissent se rendre sur les sites et sur les accueils notamment.

Demande de remise en place des indemnités kilométriques pour les agents se rendant sur site et n'utilisant pas les transports collectifs

Demande de prise en charge des taxis pour les personnels amenés à transporter leur PMF entre le lieu de travail et leur domicile pour pouvoir télétravailler.

Les CSAM sont en souffrance par surcharge de travail car doivent réaliser les activités des ISM positionnés sur le contact tracing. Demande de baisser leur charge de travail

## **CFDT**

Pour le CT, changement incessant de procédure et de process et demande d'un mode opératoire stabilisé et possibilité de visibilité à 15 jours

Demande de lien officiel sur les infos relatives sur le Sars Covid (avancée, veille scientifique et médicale) sur le réseau

Demande de référent médical médecin identifié pour répondre à la demande de certains assurés

Respect du droit à la déconnexion et du temps de travail avec 2 jours de repos consécutifs (ex : 9 – 10 jours de consécutifs constatés sans repos) Le but n'étant pas d'épuiser les équipes

Les week-ends sont payés avec un décalage de 2 mois. Demande de limiter le délai à 1 mois maximum

Où en est-on du déploiement de la télé consultation ?

Pour les salariés modestes, sans accès internet, demande d'un chèque télétravail pour ne pas les discriminer et obligé de venir sur site

Les MCCS ont besoin de critères pour identifier les personnes fragiles et vulnérables au sein des équipes et de gérer au mieux leur situation

Rappel des coordonnées de la plateforme Pro Consult

Atelier d'expression soient mis en place suite à la signature des accords, sous la forme de visio afin que les personnels puissent s'exprimer

Que les points réguliers fait par le DG soient déclinés au sein du réseau, régional et échelons locaux

## **CFE CGC**

Règles et priorisation des activités à rappeler notamment pour les convocations

Rappel des consignes de sécurité pour les assurés convoqués Covid +

Rappel des règles de protection des salariés (masque, gel, surblouse, distanciation, etc...) suite à un relâchement constaté au sein de certaines DRSM

Comment va-t-on anticiper le prochain déconfinement en regard des évolutions quotidiennes sur les tests PCR et la gestion du contact tracing

Demande de réunion régulière avec le DG

## **SNFOCOS**

Le management local ne facilite pas le déploiement du télétravail 5 jours/5. Les équilibres sont difficiles certes mais il faut le déployer tout en veillant aux RPS

Dans certaines régions, cela reste flou sur le profil des assurés à convoquer et demande de la téléconsultation

### **CFE CGC Cadre**

Attention particulière sur les risques d'isolement et maintien du dialogue entre les salariés et les managers sur les objectifs et la priorisation des activités notamment les convocations

Homogénéité des consignes notamment sur la définition des publics fragiles et emplois télétravaillables pour limiter les divergences d'interprétation

Ce 2<sup>e</sup> confinement semble moins bien vécu d'où la nécessité du suivi des RPS